

Signatur	CH-BAR#B0#1000/1483#2813#1, p. 190-191 [PDF 193-194]
Transkription	Hans-Ulrich Schiedt
Datum Transkription	9.12.2016
Kontrolle	Norbert Furrer
Datum Kontrolle	30.5.2017

Missivenbuch der Korrespondenz des Kriegsministers an Minister, Regierungsstatthalter, Verwaltungskammern, Strassenaufseher und andere Beamte, 8. 1. 1800 – 31. 12. 1800.

Schreiben des Kriegsministers an die Verwaltungskammer des Kantons Schaffhausen:

[p. 190]

Du 30^e. Decemb: [1800]

[...]

A la Chambre administrative à Schaffhouse.

Afin de faire cadrer la classification de vos routes, contenue dans votre lettre du 18^e. Novembre, avec celles des autres cantons, j'ai cru devoir y faire quelques petits changemens. D'abord la route de Schaffhouse vers Sto[c]kach étant celles [sic] de vos cinq qui est la moins fatiguée & elle doit être mise à la seconde classe; il faudroit peut être même y mettre aus[s]i la route qui vat vers Francfort, si l'on vouloit la classer comme le sont celles des cantons de Bâle, Berne, Fribourg, & le Léman, car dans le tableau d'un système général l'on n'y remarque aucun esprit de localité. Je vous envoie sous ce pli un tableau que je vous invite à suivre pour la forme en quatre grandes colonnes; vous voudrés bien aussi, cit[oyens] ad[ministrateurs]

1°. remplir dans les deux colonnes du milieu les noms qui manquent pour qu'on sache avec la plus grande précision les lieux où tous les chemins commencent et finissent; tout[s] ceux par où ils passent ne fussent ils que des hameaux; ceux qui s'embranchent dans d'autres soit en commençant soit en finissant demande[nt] une dessignation claire de ces endroits.

2°. vous mettrés dans la quatrième colonne les observations judicieuses et essentielles qui pourront faire connoître l'état de toutes les routes & chemins.

3°. vous ferés d'après les mêmes principes la troisième classe de vos chemins; et si sans retarder ce travail vous pouvés y joindre la quatrième classe vous me ferés plaisir. Enfin comme vous avés tous les matériaux nécessaire[s] pour confectionner ce présent tableau, et que ce n'est pas un long travail, je desire que vous y fassiés mettre la main de suite afin qu'il n'en soit plus question et que vous m'en adressiés une copie aussitôt qu'il sera prêt.

Le Prefet vous transmettra incessamment les instructions de l'Inspecteur des ponts et chaussées, celles des pionniers et des souspréfets; vous devrés le[s] faire parvenir à ces derniers le plutôt possible, parce que le préfet est chargé de leur notifier qu'ils sont en fonctions dans leurs districts respectifs en vertu de l'arrêté du 22^e. Octobre dernier et conformément à mes susdites instructions qui leurs seront par vous transmises.

Je vous adresseray sous peu de tems une quarantaine d'exemplaires de l'ouvrage du cit[oyen] Guisan pour en faire l'usage indiqué dans les instructions; et enfin [sic] que vous puissiés établir les pionniers selon l'arrêté du 22^e. Octobre, Je vous enverrai aussi un étalon ou modèle du pié de Zurich. Je dois vous prévenir, cit[oyens] ad[ministrateurs], que

[p. 191]

la préférence donnée à ce pié n'est due qu'à son rapport exact avec les nouvelles mesures françaises que nous seront apparament obligés d'adopter, à l'urgence de mettre de l'uniformité dans les opérations des ponts et chaussées.

En établissant les pionniers vous en ferés dresser un tableau dans lequel ils seront portés par N^o. avec leurs noms de baptême et de famille, celui du lieu de leur domicile, de l'endroit de la route confié à leur soins et la quantité de toises qu'il contiendra. Dèz que ce tableau sera fini vous voudrés bien m'en adresser un copie.

L'economie à la quelle les circonstances nous forcent ne nous permet pour le moment de mettre des pionniers que sur les routes de première et seconde classe; c'est à quoi vous voudrés bien, cit[oyens] ad[ministrateurs], vous conformer.